



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25002
22 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite de consultations avec les membres du Conseil de sécurité, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante, au nom des membres du Conseil, à la 3152e séance, tenue le 22 décembre 1992, au titre de l'examen de la question intitulée "Lettre datée du 18 décembre 1992 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général" :

"Le Conseil de sécurité a pris note de la lettre datée du 18 décembre 1992 adressée au Président du Conseil par le Secrétaire général en ce qui concerne la situation en Angola (S/24996). Il se déclare gravement préoccupé par l'absence de progrès dans l'application des 'Acordos de Paz para Angola' et par la situation dangereuse qui continue de régner dans le pays sur le plan politique et sur le plan de la sécurité.

Le Conseil de sécurité lance de nouveau un ferme appel aux deux parties afin qu'elles entament un dialogue suivi et concret visant à la réconciliation nationale et à la participation de toutes les parties au processus démocratique, et qu'elles s'entendent sur un calendrier et un programme d'action précis qui permettent de mener à bien l'application des 'Acordos de Paz'. Le Conseil de sécurité demande instamment que les forces militaires de l'Uniao Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) soient immédiatement retirées d'Uige et de Negage, que l'administration gouvernementale y soit pleinement rétablie et que les deux parties reprennent les pourparlers directs amorcés à Namibe le 26 novembre 1992. Il exhorte de nouveau les deux parties à démontrer leur attachement aux 'Acordos de Paz', notamment en ce qui concerne le cantonnement de leurs troupes et le rassemblement de leurs armes, la démobilisation, la constitution des forces armées nationales et le rétablissement de l'administration centrale dans l'ensemble du pays.

Le Conseil de sécurité juge également qu'il est essentiel que les deux parties s'entendent sans retard sur des arrangements en matière de sécurité et autres dispositions qui permettent à tous les ministres et autres hauts fonctionnaires d'occuper les postes qui ont été offerts par le Gouvernement et à tous les députés de prendre leurs fonctions à l'Assemblée nationale.

Le Conseil de sécurité estime également qu'il est impératif que les deux parties s'entendent sur un plan d'action réaliste pour l'application intégrale des 'Acordos de Paz' et facilitent le maintien de la présence des Nations Unies en Angola. Il souligne qu'il est nécessaire que les deux parties donnent rapidement la preuve qu'elles sont désireuses et capables d'oeuvrer ensemble à l'application des 'Acordos de Paz' de manière que la communauté internationale soit encouragée à continuer à prélever sur les maigres moyens dont elle dispose les ressources nécessaires pour maintenir l'opération des Nations Unies en Angola à son échelle actuelle.

Le Conseil appuie pleinement l'action du Secrétaire général visant à dénouer la crise actuelle et lance un appel au Président dos Santos et à M. Savimbi pour qu'ils acceptent l'invitation que leur a faite le Secrétaire général de participer sous ses auspices à une réunion conjointe, dans un lieu convenu, pour confirmer que des progrès réels ont été accomplis dans la réactivation des Accords de Bicesse aux fins de leur application intégrale et qu'ils sont d'accord pour le maintien de la présence des Nations Unies en Angola."
